**CONDITIONS GENERALES – COACHING SPORTIF**

Version du 08 juin 2020

**CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION**

Les CGV constituent le socle de la relation contractuelle entre le client et le coach sportif (le « Prestataire » ou le « COACH SPORTIF ») et sont remises à chaque client (le « Client ») pour lui permettre de passer commande des services proposés.

Elles précisent notamment les conditions de commande, de paiement et de réalisation des services. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux CGV qui prévalent sur tout autre document du Client. Le COACH SPORTIF se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande du Client. Le COACH SPORTIF se réserve le droit de déroger à certaines clauses des CGV, en fonction des négociations menées avec le Client. Le fait pour le COACH SPORTIF de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des quelconques clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Le Prestataire propose du coaching à domicile chez des particuliers ou au sein d’entreprises, ou dans d’autres lieux choisis par le Client. Les séances peuvent également être réalisées à distance par visio conférence. Le Prestataire peut également proposer un programme d’entrainement à distance envoyé par email et dont le suivi est effectué par email, téléphone ou visio conférence.

Le Prestataire dispose d’une page internet vitrine disponible sur le site protrainer.fr.

Les prestations du COACH SPORTIF n’ont aucune vocation médicale et ne se substituent en aucun cas à un traitement médical.

**PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Tous les documents remis au Client demeurent la propriété exclusive du COACH SPORTIF, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande. Le Client s’interdit de filmer ou de photographier les prestations du Prestataire.

**COMMANDES**

*Définition* Toute vente n'est parfaite qu'à compter de l'acceptation expresse et par écrit de la commande du Client, par le COACH SPORTIF via la plateforme ProTrainer.

*Processus* La commande doit être effectuée via le site internet protrainer.fr. Le Client pourra échanger avec le COACH SPORTIF par messagerie sécurisée afin de choisir un programme adapté à son besoin. Dès validation par le Client, le COACH SPORTIF adressera une facture depuis le Site au Client qui pourra la payer directement depuis son compte ProTrainer.

*Sous-traitance* Le Client autorise expressément le COACH SPORTIF à sous-traiter la prestation à Personal Sport Trainer ou à la société ProTrainer SAP, étant précisé qu’elles sont soumises aux mêmes obligations à l’égard du Client.

**SERVICES**

*Délai* le Prestataire s'efforce de respecter le délai indiqué à la commande, sauf cas de force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle.

*Réalisation* Pour la réalisation des prestations, le Client s’engage à fournir au Prestataire, l’ensemble des éléments, informations, et spécifications nécessaires, notamment le lieu où se déroulera la séance. Le Client s’engage à collaborer avec le Prestataire en vue de la bonne exécution des prestations et à déterminer, en lien avec le Prestataire et à l’avance, les spécifications techniques et sportives à couvrir, ainsi que les délais nécessaires. Les parties s'engagent à toujours se comporter dans le cadre de l’exécution des prestations, comme des partenaires loyaux et de bonne foi. Le Client s’engage à maintenir un comportement respectueux, non discriminant et conforme aux bonnes mœurs à l’égard du Prestataire.

Le Prestataire assure la direction des Prestations et, à ce titre, décide des moyens qu’il doit mettre en œuvre (personnel, organisation, méthodes, etc.) et de leur coordination éventuelle avec le Client. Le Prestataire reconnaît être tenu à une obligation générale de conseil dans les domaines couverts par les Prestations, notamment d'information, de recommandation et de mise en garde. Pour la réalisation des Prestations, le Prestataire fait bénéficier le Client de l'ensemble de son savoir-faire et de ses méthodes en matière de conseil.

Le Client doit porter une tenue de sport correcte et propre pour la pratique des activités sportives.

Le Client s’engage à produire un certificat médical de moins de 3 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité physique ou sportive pour laquelle le COACH SPORTIF est sollicité. Un renouvellement régulier du certificat médical peut être exigé par le COACH SPORTIF en fonction de l'âge du sportif et de la discipline.

La durée de chaque séance est précisée lors de la commande. Les cours auront lieu aux dates et horaires convenus entre les parties.

*Retard* Tout retard du Client sera automatiquement décompté du temps de la séance.

**REFUS DE COMMANDE**

Dans le cas où un Client passe une commande auprès du COACH SPORTIF, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), le Prestataire pourra refuser d'honorer la commande sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

**TARIF - PRIX - BAREME**

*Tarif* Le tarif en vigueur peut être révisé à tout moment, après information préalable.

*Prix* Les prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande conformément au montant indiqué sur la plateforme protrainer.fr. Ils s'entendent TTC.Ils sont calculés nets, et sans escompte.

**PAIEMENT**

Le Prestataire transmettra sa facture au Client par l’intermédiaire de son compte ProTrainer accessible depuis <https://app.protrainer.fr>. Le Prestataire ne peut recevoir aucun paiement ou aucune contrepartie, sous quelque forme que ce soit (chèque postdaté ou non encaissé, autorisation de prélèvement, espèces, numéro de carte bancaire, acompte, etc.), de la part du Client avant l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la conclusion du contrat hors établissement.

Le paiement sera effectué par le Client, à réception de la facture, par carte bancaire. Selon le forfait souscrit, le paiement pourra s’échelonner en plusieurs fois. Dans ce cas plusieurs factures seront établies. Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du Client. En cas de retard de paiement, le Client devra une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros, de plein droit et sans notification préalable. Le COACH SPORTIF pourra demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

**DELAI DE RETRACTATION**

Le Client a la possibilité de se rétracter sans frais dans les 14 jours suite à sa commande. Le Client devra manifester son choix de se rétracter par écrit. Le Client a la possibilité d’utiliser le modèle de formulaire de rétractation présenté en Annexe 1. Les paiements effectués lui seront reversés sous 14 jours à compter de la réception de la déclaration de rétractation du Client par le Prestataire. Le Prestataire procède au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client.

Le Client reconnaît que son droit de rétractation ne peut pas être utilisé en cas de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

**ANNULATION**

En cas d’empêchement du Client, toute prestation non annulée 24 heures à l’avance sera considérée comme due et facturée au tarif habituel.

**SATISFAIT OU REMBOURSE**

Pour toute souscription d’un forfait de 10 cours ou plus, si à l’issue du 1ère cours le Client n’est pas satisfait du Prestataire, ce dernier s’engage à lui rembourser l’intégralité de la somme payée depuis son compte ProTrainer. Le Client, dans les 5 jours de son 1er cours, en cas d’insatisfaction, doit faire une demande par tout moyen écrit au COACH SPORTIF afin de solliciter le remboursement intégral des sommes payées.

#### AVANTAGES FISCAUX

Le Prestataire est titulaire d’une déclaration de service à la personne, enregistrée auprès de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l’emploi. Conformément au Code du travail, le Prestataire s’engage à délivrer au Client une attestation fiscale annuelle, pour lui permettre de bénéficier des avantages fiscaux prévus par l’article 199 sexdecies du Code général des impôts. Dans le cadre des cours de sport réalisés à son domicile, le Client pourra ainsi bénéficier de 50 % de réduction ou de crédit d’impôt sur les sommes versées au Prestataire. Cet avantage fiscal n’est applicable que pour les cours de sport réalisés au domicile du Client et est accordé aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dans la limite de 12 000 euros par foyer fiscal, 13 500 euros par foyer avec un enfant à charge et 15 000 euros par foyer avec plusieurs enfants.

**RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE**

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due, soit au fait du Client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure. Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu par une obligation de résultat. Par conséquent, la non-réalisation des objectifs personnels du Client ne peut être reprochée au Prestataire. En dehors des cours réalisés avec le Client, le Prestataire n’est pas responsable des accidents pouvant survenir lors des différentes séances d’entraînement que le Client pourrait réaliser en autonomie. Dans tous les cas d'inexécution de ses obligations par le Client, les sommes versées à la commande restent acquises au Prestataire à titre d'indemnité. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution du contrat. Dans de telles circonstances, le COACH SPORTIF préviendra le Client par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant le Prestataire et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de 30 jours, le contrat conclu par le COACH SPORTIF et son Client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de 1ère présentation de la LRAR dénonçant ledit contrat. La responsabilité du COACH SPORTIF est strictement limitée à l’égard de toutes prestations de services réalisées au montant des sommes versées par le Client et ne pourra pas être retenue en cas de vols et/ou pertes d’objets du Client lors de la prestation. Le Client, ainsi que l’ensemble des participants sont tenus de maintenir l’intégralité des équipements du Prestataire en bon état et de les utiliser conformément à l’usage autorisé. De ce fait, le Client reconnaît que toute dégradation intentionnelle ou causée par une manipulation non autorisée fera l’objet d’une facturation. Le Client s’engage à respecter les consignes de sécurité. Le Client s’engage à respecter les consignes et recommandations du COACH SPORTIF afin de pratiquer la prestation en préservant sa santé et sa sécurité. Le Client doit souscrire une police d’assurance responsabilité personnelle couvrant le dommage corporel lié à l’activité physique et sportive.

**DONNEES PERSONNELLES – RGPD**

Le COACH SPORTIF s’engage à protéger les données à caractère personnel communiquées par le Client et à ne pas les communiquer ou les vendre. Les données personnelles récoltées par le COACH SPORTIF ont pour objet de personnaliser les services fournis aux Clients. Les différentes données à caractère personnel ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles ont été récoltées, y compris au regard du respect des obligations légales ou fiscales. Conformément aux dispositions du RGPD, tout Client, dispose d’un droit d’accès, de modification et de suppression de ses données personnelles. Chaque Client est également en droit de solliciter une limitation du traitement de ses données et dispose, par ailleurs, d’un droit à la portabilité des données ainsi que d’un droit d’opposition au traitement des données le concernant en contactant par email le COACH SPORTIF.

**CONFIDENTIALITE**

Les informations confidentielles (ci-après les « Informations Confidentielles ») incluent, sans limitation : (i) toutes les informations de nature commerciale, statistique, financière, personnelle, marketing et relatives aux parties, et leurs filiales, prestataires, sous-traitants ou conseils amenés à participer aux prestations, fournies aux parties sur un support ou oralement ou dont les parties auraient connaissance à l'occasion des prestations, qui sont elles-mêmes traitées par les parties comme étant confidentielles ; (ii) toutes les informations de toute nature désignées sur leur contenant ou leur contenu par une mention "Informations Confidentielles" ou toute autre mention appropriée. Toutefois, ne sont pas considérées comme des Informations Confidentielles, les informations qui sont tombées dans le domaine public. Les parties s’engagent : (i) à garder à ces Informations leur caractère Confidentiel et à ne pas les divulguer, par quelque moyen que ce soit, à des personnes non autorisées ; (ii) à utiliser les Informations Confidentielles exclusivement à des fins et pour les buts prévus dans le cadre de l’exécution des prestations et à aucune autre fin que ce soit. La présente obligation de confidentialité est maintenue en vigueur pendant toute la durée des prestations et cinq (5) années après la fin de celles-ci.

**REGLEMENT DES LITIGES - ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Toute question relative aux CGV, sera régie par la loi française. Tout litige naissant entre les parties concernant notamment la validité, l’interprétation, l’exécution ou la résolution du contrat fera l’objet d’une tentative de résolution amiable à l’initiative de la Partie la plus diligente. Il est également rappelé que tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l’oppose à un professionnel. A cet effet, le COACH SPORTIF garantit au Client le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

A ce titre, le COACH SPORTIF invite le Client à prendre contact avec lui pour proposer tout règlement amiable de tout conflit et tout médiateur compétent aux fins de médiation entre ces derniers. Le Client peut également entrer en contact avec la plateforme de résolution des litiges mise en ligne par la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/consumers/odr/.

Il est enfin rappelé que la médiation n'est pas obligatoire mais uniquement proposée afin de résoudre les litiges en évitant un recours à la justice. A défaut de résolution amiable dans un délai de 2 mois quant à l’interprétation ou l’exécution des CGV, le litige sera porté devant le tribunal territorialement compétent.

**ANNEXE 1**

# MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION(*Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de votre commande*.)

# A l'attention du coach sportifJe vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant pour la prestation de services ci-dessous :

Commandé le :

Nom :

Adresse :

Signature (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :